

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3942**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels option technologie de l'information et de la communication (TIC)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de la Polynésie Française Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de la Polynésie Française, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de la Polynésie Française

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel en informatique assure l'adéquation des ressources en technologies de l'information et de la communication avec les besoins de l'entreprise.

A partir de l'analyse fonctionnelle des besoins et de l'étude de l'offre des fournisseurs, il rédige un cahier des charges. Il élabore alors un plan de développement informatique et conçoit un schéma de bases de données.

Il administre également le réseau local au quotidien. Il programme des applications simples (bases de données, intranet / internet...). Il installe aussi des logiciels professionnels et gère la maintenance applicative.

Il forme par ailleurs les utilisateurs et leur fournit une assistance technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce la fonction de responsable des technologies de l'information et de la communication dans les PME-PMI de tous secteurs.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Informatique générale : algorithmique ; système d'exploitation ; réseaux ; analyse et bases de données
- Technologie de l'information et de la communication : technologie des serveurs ; langages de programmation générale et spécifique (Perl ; PHP) ; multimédia
- Formation générale : communication et expression ; anglais

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.upf.pf/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :